



30 années d'évolutions des revenus et des prix

Indicateurs pour un Développement Durable n° 2005 - 1
janvier – février 2004

Institut pour un Développement Durable
(Centre d'étude des Amis de la Terre-Belgique)
Rue des Fusillés, 7

B-1340 Ottignies Tél : 010.41.73.01 E-mail : idd@iddweb.be

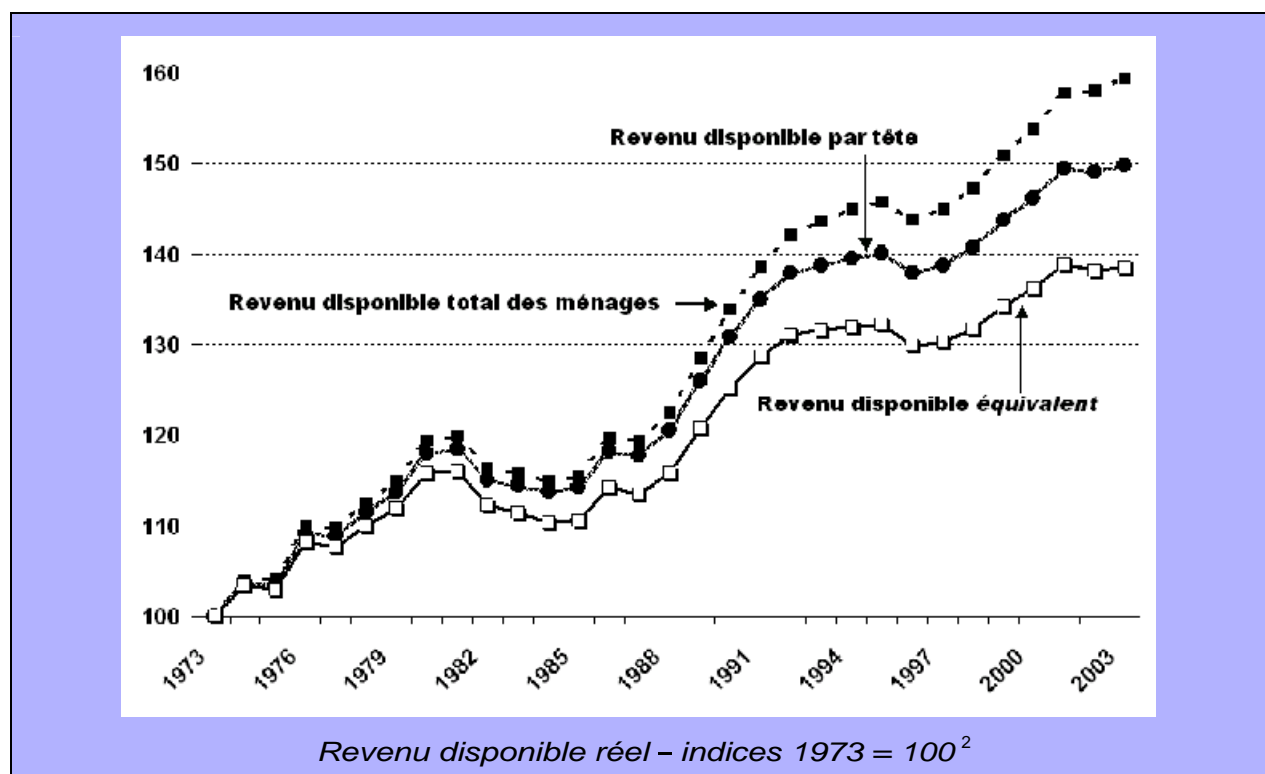
Au cours de la période 1973-2003, le revenu disponible total des ménages belges a augmenté, en termes réels (c'est-à-dire après correction pour la hausse des prix), de 59%.

Les revenus des belges	1973	2003	%
Revenu disponible total (aux prix de 2003 – mds €)	99,4	158,4	+ 59 %
Population totale (X 1.000)	9.742	10.368	+ 6 %
Revenu par tête (aux prix de 2003 – en €)	10.200	15.300	+ 50 %
Nombre total d'unités de consommation (X 1.000)	6.141	7.067	+ 15 %
Revenu équivalent (voir note) (aux prix de 2003 – en €)	16.200	22.400	+ 39 %

Pour donner une idée plus proche de la réalité de l'évolution du pouvoir d'achat, on peut d'abord pondérer cette évolution par celle de la population, en hausse d'un peu plus de 6 %. Le revenu disponible par tête a donc augmenté de 50%. Le revenu disponible réel moyen par personne est ainsi passé d'environ 10.200 € par an en 1973 à environ 15.300 € en 2003.

Des ménages de plus en plus petits

Une évolution majeure pour l'appréciation du pouvoir d'achat caractérise la période considérée : la diminution de la taille moyenne des ménages, qui est passée de 2,98 personnes par ménage en 1971 à 2,39 en 2001¹. Celle-ci influence négativement le pouvoir d'achat en ce qu'elle oblige à répartir les dépenses fixes d'un ménage sur un plus petit nombre de personnes. Pour tenir compte de cette évolution, l'IDD a utilisé la méthodologie du *revenu équivalent* (voir note méthodologique p.4) pour estimer les *unités de consommation*. Ainsi pondérée, la croissance du revenu disponible se monte à 39% (= une croissance annuelle moyenne de 1,1%). Le graphique ci-après reproduit l'évolution comparée du revenu disponible des ménages sur base de trois approches : revenu total, revenu par tête, revenu équivalent.



Revenus et prix

Le calcul du revenu disponible réel consiste à diviser l'évolution du revenu 'courant' par l'évolution des prix. On retient en général l'indice des prix à la consommation. L'inflation ainsi calculée est cependant une moyenne, résultante d'évolutions fort diversifiées. Le tableau ci-dessus reproduit quelques évolutions de prix significatives sur la période 1973 – 2003.

Quelques évolutions de prix significatives 1973 – 2003³

Produit	Prix en 2003 (1973=100)	Augmentation en %	Produit	Prix en 2003 (1973=100)	Augmentation en %
PRODUITS ALIMENTAIRES			ENERGIE - DEPLACEMENTS		
Pain de ménage	353	+ 253 %	Gaz	393	+ 293 %
Gâteau moka	509	+ 409 %	Electricité	268	+ 168 %
Riz	276	+ 176 %	Achat auto	386	+ 286 %
Rosbif de bœuf	221	+ 121 %	Essence	394	+ 294 %
Côte de porc	207	+ 107 %	Utilisation auto	346	+ 246 %
Poulet à rôti	205	+ 105 %	Chemin de fer	333	+ 233 %
Cabillaud	648	+ 548 %	SERVICES		
Lait	299	+ 199 %	Téléphone (fixe)	221	+ 121 %
Fromages	268	+ 168 %	Réparations chaussures	482	+ 382 %
Œufs	207	+ 107 %	Coiffure hommes	439	+ 339 %
Beurre	190	+ 90 %	Cinéma	512	+ 412 %
Fruits frais	313	+ 213 %	Consommation au café	487	+ 387 %
Sucre	258	+ 158 %	Repas au restaurant	412	+ 312 %
Chocolat fondant	339	+ 239 %	DIVERS		
Café (paquet de -)	201	+ 101 %	Dépenses de santé *	381	+ 281 %
Boissons alcoolisées	276	+ 176 %	Journal	673	+ 573 %
HABILLEMENT			Cigarettes	850	+ 750 %
Chaussures homme	432	+ 332 %	Indice global	345	+ 245 %
Slip homme	359	+ 259 %	Produits alimentaires	277	+ 177 %
Chemise homme	447	+ 347 %	Produits non alimentaires	326	+ 226 %
Manteau dame	249	+ 149 %	Services	420	+ 320 %
DEPENSES POUR L'INTERIEUR			Loyers	462	+ 362 %
Tissu pour rideaux	216	+ 116 %	Première mensualité **	499	+ 399 %
Meubles	240	+ 140 %	Revenu à prix courants		
Torchon	236	+ 136 %	Par personne	524	+ 424 %
Télévision	68	- 32 %	Revenu équivalent	484	+ 384 %

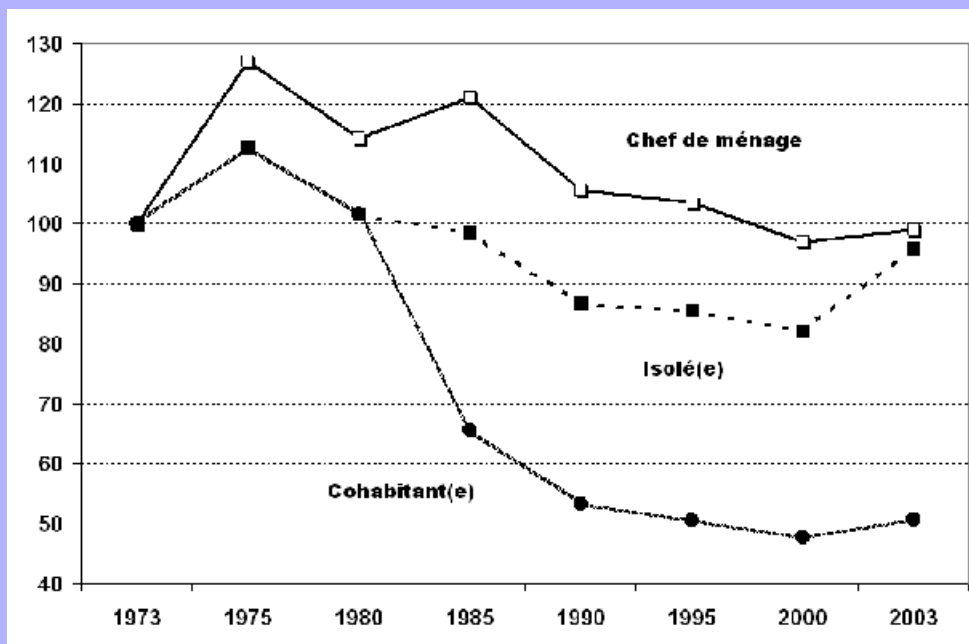
* uniquement les dépenses de santé à charge des malades

** l'évolution de la première mensualité pour l'achat d'une maison moyenne tient compte des fluctuations des taux d'intérêt et du prix de vente moyen de cette catégorie de logements

Ce tableau fait apparaître un très grand écart dans les évolutions de prix, entre, par exemple, celle des téléviseurs (- 32 %) et celle d'une place de cinéma (+ 412 %). Si l'on considère le revenu par tête, seuls les prix du cabillaud, des cigarettes et des journaux évoluent plus vite que le revenu disponible. Si l'on tient compte du revenu équivalent, on notera que – outre les prix des produits déjà cités – les prix du gâteau moka, d'une place de cinéma et de la première mensualité pour l'achat d'une maison moyenne augmentent plus vite que le revenu disponible.

Tout le monde n'a pas profité de la même manière

Diverses études indiquent que tout le monde n'a pas profité de la même manière de la croissance du revenu disponible moyen. C'est ainsi que les très intéressants travaux du Centrum voor Sociaal Beleid ont montré, par exemple, que le salaire minimum et les allocations de chômage avaient évolué moins vite - au cours des 20 à 30 dernières années – que le salaire moyen ou le revenu national par tête⁴. Nous avons quant à nous prolongé quelque peu ces travaux en comparant l'évolution des allocations de chômage minimales avec celle du revenu disponible moyen par personne⁵. Cette comparaison est reproduite sur le graphique du haut de la page suivante (NB : une donnée supérieure/inférieure à 100 indique que l'allocation de chômage considérée a évolué plus/moins vite – depuis 1973 – que le revenu moyen).

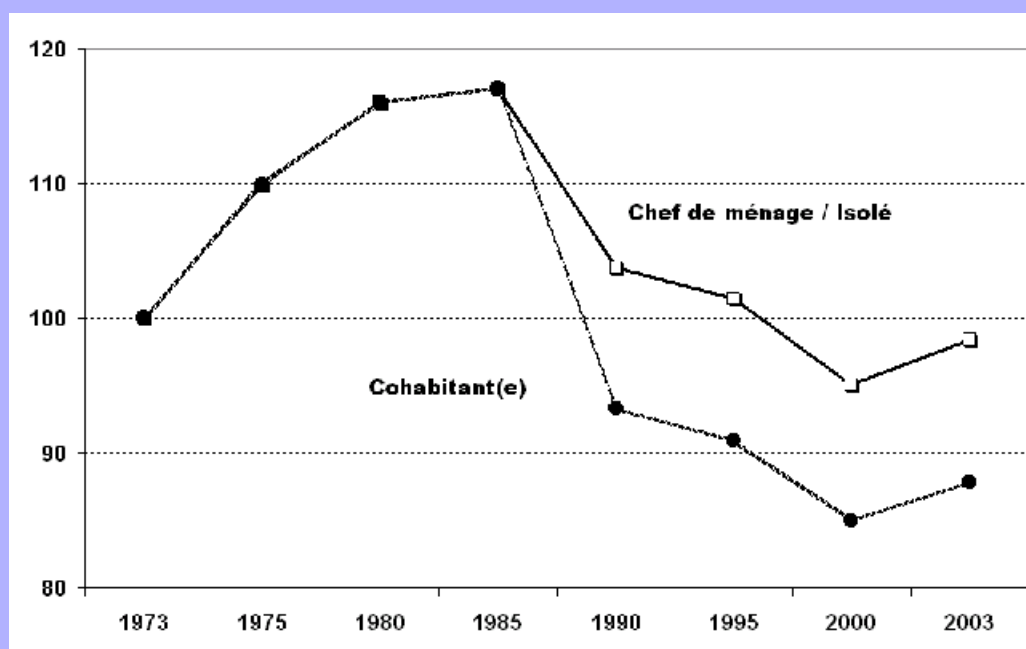


Evolution des allocations de chômage minimales par rapport à celle du revenu disponible moyen - Indices 1973 = 100⁶

Ce graphique indique que :

- sur le long terme, les allocations de chômage minimales 'Chef de ménage' et 'Isolé(e)' ont augmenté à peu de chose près comme le revenu disponible ;
- cependant, ce sont les augmentations des allocations minimales accordées avant 1975 qui assurent cette 'équivalence' tendancielle des pouvoirs d'achat ;
- l'allocation minimale pour un(e) cohabitant(e) enregistre elle un très important recul relatif.

Des conclusions semblables peuvent être tirées du graphique suivant, qui concerne les allocations minimales d'invalidité, à ceci près que le maximum relatif se situe en 1985 et que le recul relatif est moins marqué.



Evolution des allocations d'invalidité minimales par rapport à celle du revenu disponible moyen - Indices 1973 = 100⁷

Si l'on regarde d'un peu plus près la période 1975–2003, voici quelques résultats importants :

<i>La redistribution des revenus – prix courants</i> <i>Indices 1975 = 100</i>	1975	2003
Revenu moyen par tête	100,0	398,8
Indice des prix	100,0	275,3
Loyers	100,0	351,6
Allocations de chômage		
Chef de ménage	100,0	310,5
Par rapport au revenu moyen	100,0	77,9
Isolé (e)	100,0	339,1
Par rapport au revenu moyen	100,0	85,0
Ménage fictif : revenu moyen + cohabitant(e) ⁸	100,0	311,0
Par rapport au revenu moyen	100,0	78,0
Allocations d'invalidité		
Chef de ménage	100,0	356,8
Par rapport au revenu moyen	100,0	89,5
Isolé (e)	100,0	359,4
Par rapport au revenu moyen	100,0	90,1
Ménage fictif : revenu moyen + cohabitant(e)	100,0	366,7
Par rapport au revenu moyen	100,0	92,0

- les revenus des chômeurs et invalides ont augmenté moins vite que le revenu moyen par tête ; ce recul relatif est plus marqué pour les chômeurs que pour les invalides ;
- si, globalement sur la période considérée, ces allocataires sociaux n'ont pas perdu de pouvoir d'achat, il faut relever que les loyers ont augmenté plus vite que les allocations de chômage ; cette dernière observation renvoie aux conclusions de l'étude que l'IDD a récemment consacrée au poids du loyer dans les dépenses des ménages à faibles revenus⁹, étude qui concluait en plus à une probable sous-estimation de la hausse des loyers telle qu'elle ressort de l'indice des prix !
- il est évident que, vu leur augmentation de prix beaucoup plus rapide que l'indice moyen, certaines consommations (on pense par exemple aux produits suivants : journaux, repas au restaurant, consommation au café, cinéma...) sont devenues plus difficilement accessibles à ceux qui sont confrontés à une croissance de la part de leurs dépenses qu'ils doivent consacrer au loyer.

Philippe DEFEYT

Note méthodologique sur le « Revenu équivalent »¹⁰

Pour tenir compte de l'évolution de la taille moyenne des ménages, on utilise une échelle d'équivalence. Celle-ci permet de comparer le revenu de ménages de taille différente, en utilisant une méthode de conversion des revenus en unités comparables. L'échelle retenue ici est l'échelle 'OCDE modifiée', qui attribue un poids de 1 pour le premier adulte, de 0,5 pour les autres adultes (de plus de 14 ans) et de 0,3 pour les personnes de moins de 14 ans. Cela signifie que le revenu, par exemple, d'un couple avec deux enfants (de moins de 14 ans) est divisé par un coefficient de 2,1 (1+0,5+0,3+0,3) pour être comparé avec le revenu d'un isolé.¹¹ Il est noté que l'évolution du nombre d'unités de consommation a été extrapolée de manière linéaire sur la période 1971-2003.

¹ Sources : INS – calculs ADRASS.

² Sources : BNB, INS, ICN – Calculs et estimations : IDD.

³ Sources : BNB, INS – Calculs et estimations : IDD.

⁴ Béa CANTILLON, Ive MARX en Veerle DE MAESSCHALCK, « De bodem van de welvaartstaat van 1970 tot nu, en daarna », CSB Berichten, Maart 2003.

⁵ Dans la mesure où on ne dispose pas, ou très peu, d'informations sur la composition des ménages, l'IDD souhaite attirer l'attention du lecteur sur les précautions à prendre pour interpréter ce type de comparaisons.

⁶ Source : Béa CANTILLON et al., op.cit. – Calculs et estimations : IDD.

⁷ Source : Béa CANTILLON et al., op.cit. – Calculs et estimations : IDD.

⁸ La pondération de départ est de 60% pour le revenu « normal » et de 40% pour l'allocation sociale.

⁹ Philippe DEFEYT, « « L'indice des prix et la comptabilité nationale sous estiment la hausse des loyers », Institut pour un Développement Durable, avril 2004

¹⁰ Cette méthodologie est appliquée notamment par la Commission européenne pour calculer le seuil de pauvreté.

¹¹ Voir pour plus de précisions : Anne Catherine GUIO, « La pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie », IWEPS, Février 2004.

« Indicateurs pour un Développement Durable » est une publication de l'Institut pour un Développement Durable, ASBL pluraliste et interdisciplinaire, centre de recherches et d'études associé aux Amis de la Terre-Belgique. Si vous souhaitez la recevoir régulièrement – gratuitement – vous pouvez soit consulter notre site, soit nous envoyer un e-mail à : idd.indicateurs@skynet.be en indiquant « abonnement ». Vous pouvez aussi nous contacter pour obtenir des précisions sur les statistiques utilisées, voire une copie de celles-ci. L'IDD souhaite que les informations qu'il diffuse soient utilisées et reproduites ; n'oubliez pas cependant, dans ce cas, de mentionner la source. Merci.
E-mail : idd@iddweb.be - URL : <http://www.iddweb.be>
Éditeur responsable : Paul-Marie BOULANGER, IDD, 7, rue des Fusillés 1340 Ottignies